

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 90

présenté par

M. Goldberg, Mme Lepetit, M. Le Bouillonnet, M. Caresche, M. Pupponi,
M. Chanteguet, M. Brottes, Mme Mazetier, M. Jean-Marie Le Guen,
Mme Pau-Langevin, M. Lamy, M. Bartolone, M. Bloche, M. Blisko, Mme Guigou,
M. Bono, M. Duron, Mme Hoffman-Rispal, M. Bouillon
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« les principaux »,

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le texte ne définit nullement ce qu'est un « pôle principal » en Ile-de-France : est-ce un pôle existant, un pôle en devenir ? La liste est-elle établie ? Si oui, elle ne figure pas en annexe du projet de loi. Si ce n'est pas le cas, le texte ne précise pas les modalités par lesquelles la liste des « principaux pôles » sera établie.